



Faire valoir le premier testament

Par **solli**, le **14/11/2007** à **16:58**

a la mort d'une tante il a été fait un testament par celle ci devant notaire faisant bénéficier ses belles soeurs de son héritage; un deuxième testament a été en possession de ses propres soeurs, ou a été rajouté un leg d'un mantant de banque de celle ci. mais le notaire ne possède pas cette rectification comme sur le dexième testament entre les mains de ces soeurs. les soeurs veulent contester le premier testament fait chez le notaire car le deuxième qu'elle possède en leur faveur n'est qu'une photo copie.

que doivent faire les belles soeurs de la défunte pour faire reconnaître le 1er tastament fait chez le notaire par celle ci

merci de votre aide